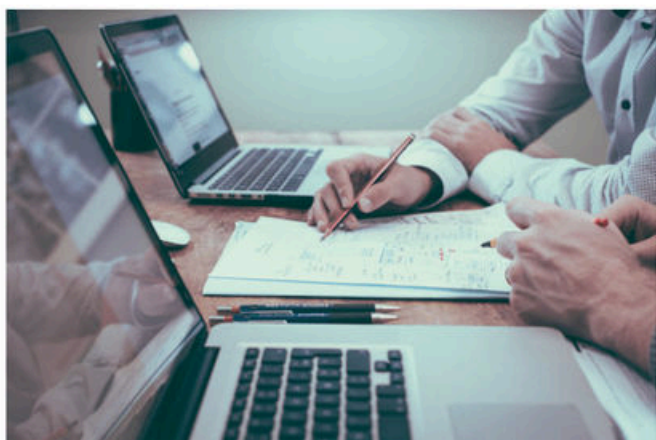


ACCOMPAGNEMENT À LA VALIDATION D'ACQUIS ET DE L'EXPÉRIENCE (VAE)



CHIFFRES CLÉS EN 2024



100%
de réussite sur les
diplômes les plus
demandés



100%
de satisfaction

OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT

Toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui **justifie d'expériences en rapport direct avec la certification visée**, peut prétendre à la VAE.

Cette certification qui peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle doit être inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). La VAE peut également permettre de **valider un ou des blocs de compétences**.

Elle concerne les métiers de l'agriculture, du paysage, de la forêt, de l'agro-alimentaire, des services en milieu rural. L'accompagnement concerne des diplômes aussi différents que le BP en industrie agro-alimentaire ou le BPREA.

À QUI S'ADRESSE LA FORMATION ?

Toute personne pouvant justifier de compétences acquises notamment dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole en rapport direct avec le contenu du diplôme demandé.

PRÉREQUIS

Afin de débiter un parcours VAE, il est nécessaire de créer son compte sur la **plateforme France VAE** : <https://vae.gouv.fr>

Toutes les démarches se feront à partir de cette interface :

- Choix du diplôme souhaité
- Sélection de l'organisme d'accompagnement
- Envoi du dossier de faisabilité
- Dépôt du dossier de validation

Le centre de formation vous accompagne à la demande de faisabilité et de recevabilité. L'autorité certificative valide la recevabilité et la validation de la certification.

CONTENUS PRINCIPAUX

Objectif : Etre accompagné dans la démonstration de ses compétences pour la validation d'un diplôme.

Informations et conseils possibles sur demande :

- Présentation de la procédure et des différentes étapes
- Vérification des critères de recevabilité
- Aide aux choix du diplôme
- Accompagnement au remplissage du dossier de faisabilité
- Appui à la demande de recevabilité et mise en relation avec le certificateur

Les missions de l'accompagnateur VAE sont les suivantes :

- Mise en place d'un échéancier
- Définition d'un calendrier de travail adapté à votre rythme et à vos contraintes
- Appropriation du dossier de validation
- Comprendre les attentes du jury et commencer à structurer votre rédaction
- Présentation du référentiel du diplôme
- Identifier les compétences visées pour mieux cibler vos expériences
- Sélection des expériences professionnelles
- Choisir les activités les plus pertinentes au regard du référentiel
- Rédaction accompagnée du dossier
- Avancer progressivement dans la rédaction avec un accompagnement personnalisé
- Préparation à l'entretien avec le jury
- Comprendre le cadre de l'entretien et s'exercer à valoriser son parcours (simulation d'entretien)
- Entretien post-jury (à la demande)
- Faire le point selon les résultats : suite du projet pro ou accompagnement complémentaire

ACCOMPAGNEMENT À LA VALIDATION D'ACQUIS ET DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

DURÉE

Accompagnement individuel : 2 à 23 heures en fonction de l'entretien de positionnement.

MODALITÉS D'ADMISSION

- Tout au long de l'année
- Prise de contact avec une accompagnatrice VAE et proposition de RDV (en présentiel ou en visio) sous 15 jours
- Accompagnement individuel : 2 à 23 heures en fonction de l'entretien de positionnement (après le délai légal lors de l'utilisation du compte CPF)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Suivi individuel en présentiel ou en visio ou mixte
- Entretien d'explication individuel ou collectif

L'accompagnement alterne des phases d'entretien avec l'accompagnateur et de travail personnel. Elles peuvent se dérouler en centre ou à distance.

Selon les cas, des temps d'entretiens collectifs et des temps de travail en groupe peuvent vous être proposés pour des échanges, des regards croisés, des réflexions partagées avec d'autres candidats en démarche VAE.

L'accompagnateur a accès aux outils de travail du jury. Il peut mobiliser des experts dans différents secteurs professionnels.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Transmission à l'autorité certificative d'un dossier via la plateforme France VAE
- Passage d'un entretien avec un jury
- Validation totale (diplôme, titre ou CQP obtenu) ou validation partielle (obtention d'un ou plusieurs blocs de compétences), ou absence de validation des acquis de l'expérience

TARIFS

60 à 70€ par heure d'accompagnement individuel selon le mode de financement (CPF, individuel, fonds propres, entreprise, OPCO, France Travail...)

PASSERELLES / ÉQUIVALENCES

Si validation d'une UC générale d'un diplôme similaire du Ministère de l'Agriculture, des équivalences sont possibles.

Passerelles - équivalences : **Nous consulter pour les autres diplômes.**

SUITE DE PARCOURS / DÉBOUCHÉS

- Poursuivre son projet professionnel,
- Trouver un emploi,...

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Supports de formation adaptés selon les handicaps
- Progression et activités pédagogiques adaptées à l'apprenant
- L'ENILV est engagé dans le référentiel H+ FORMATION, démarche qualitative de la Région Auvergne-Rhône Alpes.

LIEU DE LA FORMATION

La Roche-sur-Foron (74)

Les rendez-vous ont lieu dans les locaux du CFPPA ou par visioconférence, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

CONDITIONS D'ACCUEIL

- **Restauration** : self-service du lundi au vendredi
- **Hébergement** : internat possible toute l'année

ACCESSIBILITÉ

- **en train** : gare SNCF à 5 min
- **en voiture** :
Autoroute à 3 min
Voie rapide à 3 min



APPRENDRE ET SE FORMER, ACTIVEMENT

CFPPA La Roche-sur-Foron

212, rue Anatole France - CS 30141 -
74805 La Roche-sur-Foron Cedex
04 50 03 47 13

cfppa.la-roche-sur-foron@educagri.fr

www.enilv-alpes.fr

Pour plus d'informations, rendez-vous sur la plateforme France VAE :

